

# OUVRIR LE SENTIER

COMMISSION CONSULTATIVE DE LA FISCALITÉ INDIENNE



AUTOMNE 2001

## Rapport d'étape de la Commission de la fiscalité des Premières nations

L'an dernier, la Commission consultative de la fiscalité indienne (CCFI) a entrepris de nombreuses consultations avec les Premières nations et différents groupes de contribuables au sujet d'une Commission de la fiscalité des Premières nations (CFPN), de portée statutaire. La CFPN proposée et trois autres institutions financières – l'Administration financière des Premières nations (AFPN), l'Institut statistique des Premières nations (ISPN) et le Conseil de gestion financière des Premières nations (CGFPN) – ont fait l'objet de nombreuses présentations, réunions et pourparlers officiels. Il est proposé d'établir la CFPN et ces trois autres institutions financières dans le cadre de la législation sur les institutions financières des Premières nations.

L'an dernier, le Président de la CCFI, C.T. (Manny) Jules, et son personnel ont fait des présentations à plusieurs groupes et à l'occasion de plusieurs réunions, dont :

- Le Comité permanent des peuples autochtones du Sénat;
- L'Association canadienne de taxe foncière;
- La Rencontre nationale des Premières nations ayant pouvoir d'imposition;
- La First Nations Tax Administrators Association;
- Le BC Linear Structures Council;
- Les associations de locataires des Premières nations;
- L'Association Canadienne des Pipelines de Ressources Énergétiques;
- La BC Civil Liberties Society;
- l'Union of British Columbia Municipalities (UBCM);
- L'Exécutif national de l'Assemblée des Premières nations;
- Le Comité supérieur des politiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAIND);
- Okanagan Mainline Municipalities;
- Le Sommet économique de l'Atlantique.

Plusieurs sujets ont été abordés en ce qui concerne la façon dont la CFPN pourrait répondre aux besoins des divers groupes constitutifs pendant le processus de consultations des Premières nations. Par ailleurs, la CCFI a collaboré avec l'AFPN depuis six ans pour faciliter l'émission des débetures

*Suite en page 4*



*C.T. (Manny) Jules en compagnie du Chef Joe Gilbert, de Walpole Island (Ontario).*

### À L'INTÉRIEUR

- 2 Message du Président**
- 2 Programme d'élaboration du Règlement sur la gestion financière**
- 3 Établir des ententes négociées**
- 4 Le Sommet économique de l'Atlantique**

## Message du Président


Depuis la résolution d'appui des chefs et de leurs délégués à la dernière Assemblée générale des Premières nations, qui s'est tenue à Halifax en juillet dernier, nous avons lancé de nombreuses consultations avec les Premières nations et leur organismes dans le but de déterminer les modalités de fonctionnement de leurs institutions financières.

En collaboration avec les promoteurs de ces institutions, la Commission consultative de la fiscalité indienne (CCFI) vient d'entreprendre un processus d'élaboration de la législation qui donnera un fondement statutaire aux nouveaux organismes. Par ailleurs, nous envisageons la possibilité d'étendre la compétence fiscale des Premières nations pour avoir l'assurance de disposer des ressources appropriées pour soutenir le développement économique et communautaire. Les quatre institutions financières concernées – la Commission fiscale des Premières nations, l'Administration financière des Premières nations, l'Institut statistique des Premières nations et le Conseil de gestion financière des Premières nations – permettront à ces dernières d'avoir accès au capital dans un cadre fiscal réglementé, tout en répondant judicieusement au besoin de normes en matière de collecte des données et de gestion financière.

Ces grandes étapes sur le plan national se situent à un point critique de notre cheminement constant vers l'autosuffisance et l'autonomie.

De nombreuses consultations se déroulent actuellement dans le cadre de la mise sur pied de ces institutions. Je vous invite et vous encourage à participer à cette initiative passionnante. Pour y participer, il vous suffit de communiquer directement avec moi ou de consulter notre site Web pour de plus amples renseignements.

Avec l'assurance de mes sentiments les meilleurs,



Le Président,  
C.T. (Manny) Jules



## Programme d'élaboration du Règlement sur la gestion financière

La CCFI a lancé un programme portant sur un règlement de gestion financière en vue d'aider les gouvernements des Premières nations à assumer la responsabilité, la transparence et les recours dans les collectivités autochtones, partout au Canada. Tous les gouvernements des Premières nations peuvent se prévaloir de ce programme.

« Les gouvernements des Premières nations se sont dits fort intéressés à acquérir les compétences en gestion financière requises pour leurs opérations internes, leurs relations avec les membres de leurs bandes, les agents de financement, les institutions et d'autres intervenants », nous a déclaré le moniteur du cours, Gerry Hutchison. « Cet engouement reflète l'ampleur croissante des intérêts financiers des Premières nations, au delà des paiements de transfert fédéraux, à l'égard des régimes d'imposition, de la gestion des revendications et du développement économique. Et c'est précisément ce que ce cours offre aux gouvernements des Premières nations. »

L'objectif ultime de ce programme est d'amener les Premières nations qui y participent à établir un règlement sur la gestion financière dans leurs collectivités. Ce règlement serait enregistré aux termes de l'article 83 de la Loi sur les Indiens. Ce cours vise également à inculquer aux participants les compétences et les connaissances pratiques dont ils ont besoin pour élaborer des règlements. À l'issue de la séance de

formation, les participants disposent généralement de l'ébauche d'un produit fini.

Ce cours se répartit en deux séances de trois jours chacune, l'accent étant particulièrement mis sur l'apprentissage interactif et sur l'application pratique des nouvelles connaissances acquises. Il constitue un cadre de référence législatif en matière de compétence, d'autonomie, de responsabilisation, de transparence, de recours, de processus pour les emprunts et de conflits d'intérêts.

Pour de plus amples renseignements sur le programme de règlement de la gestion financière de la CCFI, il suffit de composer le (250)828-9857 ou le (613) 954-9769.



Les stagiaires du programme de règlement sur la gestion financière dans le Canada atlantique. Assis, de gauche à droite : Sheila

Augustine, Lyndon Sappier, Ken Lennon, Janice Martin et Peraline Bonell. Debouts, de gauche à droite : Jason Moulton, Kevin Augustine, Brad Sappier, Richard Levi, Anna Levi, Katherine Lambert, Karen Somerville et Gerry Hutchison (le moniteur). Absent : Len Perley

# Établir des ententes négociées

Au Canada, les taxes foncières, les revendications territoriales et les différends en matière de ressources naturelles font partie intégrante des relations entre Autochtones et non-Autochtones. C'est la raison pour laquelle la Commission consultative sur la fiscalité indienne (CCFI), le Consensus Building Institute (CBI) et l'Université Harvard se concertent pour créer un centre canadien qui se spécialiserait dans le règlement de ce genre de différends.

En 1998, la CCFI a amorcé un processus d'élaboration des politiques visant à explorer et à instituer des mécanismes extrajudiciaires de règlement des différends fondés sur une négociation raisonnée des litiges en matière fiscale. Vu le succès de cette approche du CCFI, qui prouve que la négociation raisonnée peut être efficace dans le contexte plus large des Premières nations, celle-ci fera partie intégrante du programme de ce nouveau centre.

## ***Entente avec BC Hydro***

L'état actuel des négociations entre les Premières nations de la Colombie-Britannique et BC Hydro est un excellent exemple des avantages que l'on peut retirer d'une négociation raisonnée. Nos lecteurs se rappelleront du différend de longue date qui opposait les deux parties au sujet du versement d'une subvention tenant lieu d'impôt. Les frais de litige ont été élevés et sans résultat, et les deux parties se sont retranchées dans leur position face à une réalité injuste.

En juin 1999, les Premières nations ont demandé à la CCFI de faciliter les pourparlers entre un comité de négociation spécial, qui représentait les Premières nations ayant juridiction fiscale en Colombie-Britannique, et BC Hydro. Bien que la négociation raisonnée n'ait pas permis d'en arriver à une entente sur le versement d'une subvention tenant lieu d'impôt, BC Hydro a quand même accepté de verser à toutes les Premières nations de la Colombie-Britannique des subventions de développement communautaire totalisant 1,6 million de dollars par an. Les Premières nations sont en train de terminer leur examen de ces ententes et ont commencé à les ratifier.

Même si les Premières nations doivent encore régler le problème des subventions tenant lieu d'impôt avec le gouvernement provincial, il n'en reste pas moins que les parties se sont retrouvées à la table de négociation et qu'elles ont accepté un transfert de recettes devant contribuer au développement communautaire des Premières nations.



*Les membres du Conseil de bande de Seabird Island : William Andrew, Margaret Pettis, Graham Allen (Conseiller juridique pour le compte de Seabird, Cook's Ferry et Skuppa), Clément Seymour, Sally Hope, Jim Harris et le Chef Wayne Bobb.*

## ***Entente avec le Canadien Pacifique***

L'entente sans précédent qui a été conclue entre le Canadien Pacifique et cinq Premières nations de la Colombie-Britannique au sujet de l'emprise sur les terres des Premières nations est un autre exemple des avantages que procure la négociation raisonnée. Ces cinq Premières nations (Boothroyd, Matsqui, Cook's Ferry, Skuppah et Seabird Island) ont perdu leur cause dans une décision de la Cour d'appel fédérale, mais celle-ci était partagée sur les raisons qui ont entraîné le rejet de l'appel des Premières nations. Il en a résulté une certaine incertitude pour les Premières nations et pour le Canadien Pacifique quant à la nature des intérêts que ce dernier avait dans cette emprise.

Étant donné l'incertitude créée par cette décision sur le plan juridique, le Canadien Pacifique et les Premières nations ont entrepris des négociations visant à régler ce litige et à harmoniser le régime foncier actuel avec les conclusions de la Cour fédérale d'appel. Aux termes de l'entente convenue à l'amiable, les parties ont convenu d'établir les taux d'imposition maximum que chaque Première nation peut exiger selon son règlement sur les impôts. Il y aura donc un règlement fédéral qui s'appliquera à toutes les Premières nations concernées. Les taux d'imposition seront forts semblables à ceux qui sont prévus dans la législation fiscale provinciale. La CCFI s'attend à devoir rencontrer d'autres Premières nations pour discuter de l'approche qui a été utilisée pour régler ce litige.

# Le Sommet économique de l'Atlantique ouvre ses portes aux entrepreneurs

Le Sommet économique de l'Atlantique qui s'est tenu à Halifax, en septembre dernier, a été pour les entrepreneurs une excellente occasion de rencontrer les Premières nations du Canada Atlantique, de s'entretenir avec elles et de nouer des liens fructueux. Les participants ont pu entendre les points de vue des conférenciers, qui leur ont également parlé de leurs défis et de leurs attentes. L'objectif de la conférence était d'amorcer un processus devant déboucher sur des avantages économiques pour les Premières nations et augmenter les profits des entreprises. Au dire des participants, cet objectif a certainement été atteint.

Les délégués à ce sommet ont appris que les Premières nations pouvaient conclure de très bons partenariats avec les entreprises et se prévaloir des occasions qui se présentaient à elles pour faire participer les Micmacs et les Malécites à la main-d'oeuvre régionale, tout en augmentant les profits des Autochtones et des entreprises. C'est avec grand plaisir qu'ils ont entendu le Chef Lawrence Paul, de la Première nation Millbrook, et le Chef Terry Paul, de la Première nation Membertou, leur expliquer, exemples à l'appui, comment leurs collectivités avaient réussi à obtenir la participation des entreprises dans leurs initiatives de développement

## Rapport d'étape de la Commission de la fiscalité des Premières nations

*Suite à la page 1*

des Premières nations à même les recettes provenant des taxes foncières. Les Premières nations reconnaissent l'importance du champ de compétence devant leur permettre d'établir de nouvelles relations financières pour elles-mêmes, au Canada. Par ailleurs, la CFPN répondra aux attentes des contribuables, qui veulent bénéficier de services de qualité à un prix (taux d'imposition) équitable, et qui veulent aussi que la nouvelle commission les représente.

Jusqu'à présent, les demandes de renseignements ont porté sur la reconnaissance du champ de compétence des Premières nations; l'élaboration de politiques se rapportant aux taxes foncières, aux modes de perception et à l'établissement des taux; la nécessité d'établir des normes et sur les différentes façons de recueillir les commentaires des contribuables. La plupart des intervenants ont également reconnu l'importance du travail requis en vue d'établir une législation appropriée pour appuyer la CFPN.

économique. Les représentants de deux multinationales, Xerox et Syncrude, ont parlé des avantages que la stratégie des Autochtones présentait pour leurs entreprises et des plus grands profits qui peuvent en résulter pour leurs actionnaires. On ne peut ignorer les données démographiques des Premières nations, qui recherchent des débouchés dans les entreprises.

Pour plusieurs participants à ce sommet, tant du côté des Premières nations que des entreprises, ce concept d'engagement fondé sur des avantages mutuels est nouveau et les modèles qui ont été présentés au Sommet prouvent très clairement qu'il est dans leur intérêt de poursuivre ce processus.

Il s'agit maintenant, pour les participants, de consolider les liens qui ont été établis pendant le Sommet et de continuer à créer de la richesse pour les Premières nations et les investisseurs dans cette région. Comme ce sommet est le premier d'une série de conférences annuelles, les participants pourront, l'an prochain, faire le bilan des succès qu'ils auront remportés à la suite de leur participation au Sommet de cette année.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec David Paulk, membre de la CCFI, au (506) 273-6071.

INDIAN  
TAXATION  
ADVISORY  
BOARD



COMMISSION  
CONSULTATIVE  
DE LA FISCALITÉ  
INDIENNE

### Commission consultative de la fiscalité indienne

#### CCFI – Bureau de l'Est

Immeuble Lorne

90, rue Elgin

Ottawa (Ontario) K1A 0H4

Tél. : (613) 954-9769 Téléc. : (613) 954-2073

#### CCFI – Bureau de l'Ouest

321-345 Yellowhead Highway

Kamloops (C.-B.) V2H 1H1

Tél. : (250) 828-9857 Téléc. : (250) 828-9858

[www.itab.ca](http://www.itab.ca)

*Ouvrir le sentier* est rédigé et publié par  
la Commission consultative de la fiscalité indienne

©2001 Commission consultative de la fiscalité indienne